

Observations Sur l'ente française de l'art et de l'archéologie

pièces des Comptes des années [redacted] 1802, 1803 & 1804  
M. Paris

106



Correspondance  
avec

FRANCESCO ROBERTI  
ET FRANCESCO COALI

le Min. de l'Intérieur  
et M. Denon

1807

Bibliothèque

de

av.

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

MARZO 27.  
APRILE 17.  
MAGGIO 16.  
GIUGNO 19.  
LUGLIO 17.  
AGOSTO 21.

Monsieur le Directeur,

J' desirerai que vous voulussiez avoir la bonté de m'accorder cinq minutes d'audience particulière, ayant quelque chose à vous communiquer confidenciellement.

J'ail honneur de vous saluer très-respectueusement.

*Duluc.*

Place d'Espagne, Maison de M<sup>r</sup>. Cittadini,  
Antiquaire, N°. 63, au 3.  
~~~~~

Rome, le 14. 7. 1807.

107

81. 78  
27. 26  
27. 26  
54. 52

61 74  
27 26  
27 26  
54. 52

|           |        |           |
|-----------|--------|-----------|
| fev.      | 54. 52 | 736. 2    |
| Mars      | 81. 78 | 626. 98   |
| avril     | 81. 78 | 1. 9. - 1 |
| mai       | 81. 78 |           |
| juin      | 81. 78 |           |
| juillet   | 81. 78 |           |
| août      | 81. 78 |           |
| Septembre | 81. 78 |           |
|           |        | 626. 98   |

Mr. Bonduel,  
Prés<sup>te</sup> Directeur de l'Academie  
Imperiale de France, à Rome  
annuit

271 76  
515 9129  
427 65

155 29  
427 05  
107bis

13 408  
106 408  
3024

*B*onsieu le Directeur,

J' desirerai que vous voulussiez avoir la bonté de m'accorder cinq minutes d'audience particulière, ayant quelque chose à vous communiquer confidenciellement.

J' tiendrai de vous salut très respectueusement.

*b. te Duluc*

Place d'Espagne, Maison de M. Cittadini,  
Antiquaire, N° 63, au 3<sup>e</sup>.

Rome, le 14. 7. 1807.

*Observation Sur l'evte française datée à Paris  
que le Directeur provint intérieur qui a administré cet établissement  
depuis le 10 juillet jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1807 à l'honneur de  
l'ouverture avoue excellente le ministre de l'intérieur.*

*La situation du palais de France dans un lieu isolé et au  
de plus élevé de Paris, en rend l'entretien dispendieux. --  
La terrasse qui est devant le palais, est aussi que la jardin une  
promenade publique qui exige des soins et de la dépense. Il y  
a pas un coup de vent qui n'endommage plus ou moins, les  
voitures, les portières et les vitres; les conduites des eaux  
fournissent encore un article d'entretien très cher. ces objets exigent  
l'attention et la prudence du directeur: de la négligence ou une  
économie mal entendue, on rendroit la réparation difficile et coûteuse.*

*Un objet très important pour la sûreté personnelle des personnes  
c'est de consolider le balcon extérieur, nécessaire pour passer aux  
logements des peintres pratiqués sur la galerie du palais.  
Hauteur de 40 ou 50 pieds au dessus du jardin et la limite du mont,  
Sur une longueur d'environ 120 pieds, il n'est porté que sur des  
bouts de solive scellé dans la mur et espacés de 6 à 7 pieds.  
nécessairement découvert pour ne pas obstruer le jour aux logements  
auxquels il conduit, son carreaux est sans aucun degradé par la  
pluie qui peut être à déjà endommagé la solive qui le portent.  
Lorsqu'elles ne pourront plus résister au poids, c'est impossible  
à détruire, il faut tout au moins sur les malheureux qui l'y  
trouveront alors..... cette vie fait frémir! en qualité  
d'architecte, le directeur provint intérieur croit sa conscience intérieure  
à avertir du danger. cette réparation qui ne peut s'opérer qu'en  
substituant le fer au bois, (l'appui même est de bois) pourra  
coûter au moins de 500 piastres, mais cette dépense indispensable  
ne doit pas arrêter si l'on considère les années cruelles qu'elle  
doit procurer.*

*M<sup>r</sup> Juvet a formé une collection bien précieuse pour l'étude des*

Peintres et des Sculpteurs, de toutes les Mâlures Bas relief, et  
 Bustes antiques moulés sur les originaux, mais ce directeur n'a  
 rien fait pour les architectes et il seroit extrêmement utile  
 de leur composer ainsi une petite suite des plus Beaux échantis  
 moulés sur les monuments, dans le lieu indiqué dans une lettre  
 écrite au ministre le 18 avril. cela seroit d'autant plus intéressant  
 que les originaux se dégradent journalement, avec une rapidité  
 affligeante. ou pourroit-il conserver une petite somme prendant  
 quelques années, et ce bien s'operoit ainsi d'une manière  
 qui ne seroit pas onéreuse ? Pourquoi ce qui intéresse l'architecture  
 seroit-il négligé ? ce bel art ne contribue-t-il pas autant qu'un  
 autre à l'illustration des siècles et des empêrees ? quoique l'ère  
 de Diocletien soit marqué par des victoires glorieuses, l'histoire  
 ne la regarde pas moins comme le commencement des siècles  
 de barbarie par la decadence de l'architecture dont le  
 Monumens des plus fous !

Le palais de l'académie malgré sa grande masse, présente  
 peu de renouvellement pour l'agrement : c'est un motif d'ennui,  
 pour ne pas y admettre des cours de perspective qui n'est  
 utile à la nation d'y en avoir certains. Depuis le rétablissement  
 de l'école on y a introduit un genre d'artistes, très intéressants  
 sans nulle doute, mais qui y sont déplacés : on parle ici  
 des compositeurs de musique. de l'avènement de tous ceux qui cultivent  
 cet Art, comme n'est pas le lieu convenable pour l'étudier :  
 Naples, Venise, ou tout le lycée. Soit qu'ils y aient contracté  
 à l'école de Paris, soit raison, nos jeunes compositeurs  
 s'amusent à risquer, et ne peuvent y faire de progresser.  
 D'autheur pourquoi sont ils dans le palais de l'académie ?  
 Le directeur est-il qualifié pour surveiller leur étude ?  
 Dans l'état actuel ils y causent de l'embarras, et y sont  
 mal aux mœurs. La situation écartée et d'ordre nécessaire  
 à l'établissement s'opposant aux absences nocturnes qu'il

qui le devroient faire pour entendre de la Musique, soit dans  
les assemblées particulières, soit dans les spectacles qui dans  
cette ville sont peu intérêans et mal entretenus. ne l'audroit  
il pas mieux de me à ces artistes une somme suffisante et  
annuelle, qu'ils soient en état d'aller jusqu'à l'art à leur  
véritable honneur.

Comme les Sciences, les arts, se partagent un appui mutuel,  
mais c'est lorsque leurs rapports ne sont pas trop éloignés.  
D'après le sentiment des personnes éclairées, au sein des musiciens  
ce seront des peintres de paysages qui faudront admettre dans  
cette école. ce poësie est une des plus riche en cette variété et  
piquant. tellement qu'il donne à la couleur une figure et une élévation  
d'où on a par l'idée dans les paysages septentrionaux, tandis  
que l'aïe toujours un peu chargé de vaseux produit pour la  
Perspective aérienne des effets sûrs et dénués de fabrique  
et per rime le plus majestueux. J'y mettrai aux plus  
belles productions spontanées de la nature pour comparaison  
Les paysages du globe le plus grand et le plus noble!

Où Claude Lorrain, Poussin, Guaspre, Salvator Rose, Seront ils  
formés dans cette branche si amiable et si intérêante de la  
Peinture, si ce n'est à Rome, et dans son environnement? lorsque  
de jeunes peintres de ce genre étudieront avec les autres dans  
cette école, ils apprendront deux à trois davantage dans leurs  
productions la partie de la figure dans laquelle rarement  
ils sont assez formés; et pour exemple existera les  
peintres d'histoire à la forme mais dans la partie des  
paysages pour ne pas les traîner trop en arrière longuement  
entre deux bonnes composition. cette réunion sera même  
utile aux architectes, ou les mettant à portée de concevoir  
des idées agréables ou pittoresques pour les jardins  
ainsi dans cet établissement conservé originellement  
à l'étude des arts qui ont le dessin pour base, dont

109 bis

Conouvreront à une perfection générale qui est la plus  
que la Sagace du gouvernement. Telle proposition la formant.

Rome le 2 octobre 1807.

Paris

110  
Rome 2<sup>e</sup> octobre 1907

Ch<sup>r</sup> Souverain. Mousquem Cetet  
Ministre de l'intérieur.

Mousquem.

J'ai l'honneur de vous adresser les observations suivantes  
pour l'amélioration et l'entretien de l'établissement qui  
me a été confié par la Magette L'empereur et l'or-  
parmi les représentations que des sage Mousquem Paris  
a soumises à votre excellence, il en ait qui lui ont  
échappé. ~~il~~ d'autres q'uis, avoit déjà fait à Mousquem  
de Champagin ~~avant prendre l'empereur~~. Le précessant de  
votre excellence. je prends la liberté de les remettre sous  
vos yeux d'après l'invitations que vous me fîtez d'honneur  
de me faire en allant prendre congé.

Sou Excellence Mousquem de Champagin, En m'allongant  
deux mille quatre cent livres pour les frais de mon  
voyage et de transport de mes effets, avait reçue  
l'assurance de cette somme, et m'avait donné sa  
promesse de m'inclure sur le nouveau budget.  
J'ai l'honneur de représenter à votre excellence,  
que malgré la plus sévère économie mes dépenses  
ont excédé la somme reçue de 858<sup>ff</sup>. Pour y  
satisfaire j'ai été forcé de recourir à la caisse des  
tétumes, j'ai l'honneur de supplier votre excellence  
de prendre en considération ma réclamation à ce sujet.  
elle est fondée sur le rapport <sup>du</sup> du Sénateur Yell  
et des autres Directeurs qui sont vallées,  
il y a trente ans que le Sénateur fut 3000<sup>ff</sup> les

Sallezheurs mort Sagréé, Ménageot, et Savé, ont  
été plus et jamaï moins, en égard à leur famille  
et à l'importance des transports.

Le sage Mr Paris dans ses observations au Ministre  
à Déjà reprisenté combien le traitement du Directeur  
doit insuffisant. il a pu parler sans la moindre  
rauace d'intérêt personnel, mais à la Seule  
Consideration de la difference sensiblement de l'époque  
de l'institution à l'état présent;

Le Gouvernement a senti cette vérité. En débaltant  
le traitement des pensionnaires le Directeur  
serait-il seul privé de ~~l'honneur~~<sup>justice</sup>. j'ai l'espous  
que votre excellente voudra bien prendre en Consideration  
cette nouvelle représentation. elle dégouera aussi statuer  
sur la dépense de la table du Directeur. La  
difference est telle dans les prix de toutes les Choses  
Le premier nécessité que la somme fixée autrement  
des réglements n'est plus suffisante, pour un de  
Directeur muni avec sa famille et ses étrangers qui  
dans cette fin soit adressé suffira à cette dépense.

Parmi des observations déjà adressé par Mr  
Paris il en est une fort importante qui je crois  
indispensable de rappeler à votre excellente. C'est  
la nécessité de faire pratiquer des <sup>attitudes de justice</sup> changement, dans  
le bâtiment de la fin de l'ancien <sup>église paroissiale convertie</sup>, pour  
enterrer par des pensionnaires qui seraient envoyés à la fin  
de cette année. <sup>l'attitude existante actuelle</sup> Le palais de l'Académie de France  
est à peine suffisant pour contenir ceux qui l'habitent  
en ce moment.

un danger imminent, auquel je crois très urgent  
de remédier de tout possible. C'est la privation  
des campes à la mort des soldats. La vie des

Pensionnair et de mes enfans est attaché à cette  
réparation. Les graveurs en pierre fines ont  
essentiellement besoin de la collection des souffres  
nouvelles sur les médailles ~~de~~ et sur les canons  
antiques. La bibliothèque de Paris possède une  
belle suite d'empreintes. un grand nombre se trouve  
ici. Si votre grâce m'autorise j'achèterai  
ceux qui ne trouvent pas celle de Paris  
~~qui~~ à la boute  
de ~~la~~ adresse celle de Paris.

~~Monseigneur~~ Considérant la différence qui existe dans les emplois  
dodit que le général de l'armée et le rôle des employés  
que l'on juge au service de son palais ou de la Chambre des.  
Propriétés d'augmenter ~~qui~~ si quelqu'un  
évoqué demandent une augmentation à leur traitement  
j'en informe à votre grâce. ne voulant faire  
rien faire que d'après ses volontés.

j'aurai l'honneur de présenter aux époques  
fixées par le ministère les résultats de mon  
travail administratif, qui a commencé le  
1<sup>er</sup> octobre de cette année. je ne  
cesserai de porter l'attention du plus étendue pour  
trouver les besoins indispensables de l'établissement  
que je suis chargé d'administrer sous vos  
ordres et répondre par tout mes moyens à la  
confiance que sa Majesté l'empereur et  
son a bien voulu m'honorer.

j'ai l'honneur d'être avec un profond  
respect.

Monseigneur  
Le très humble et très obéissant serviteur  
de votre grâce.

J. J. De Guerry  
Directeur de l'Académie de

# Konsigneo.

Le 19 du mois dernier, à l'arrivée de M<sup>r</sup> le Chiere a mis fin à ma gestion. Comme il ne restoit que des dépenses journalières à faire pour terminer le mois, nous avons poussé qu'il fût plus commode pour la Comptabilité que le nouveau directeur ne commence son administration qu'avec les fonds meubles. D'octobre; en conséquence je suis resté chargé de cette partie, jusqu'à et compris le 30 Septembre; ainsi le congé que j'ai à l'heureus d'adresses ci-joint accompagne' des toutes les pièces justificatives à Votre excellente, & à Jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre. Je ne m'étais chargé de cet intérim que pour trois mois, il en édure bien près de huit, et depuis il a retardé d'une année mon retour en France; malgré cela je m'applaudis d'avoir pu être utile dans une circonstance, la seule peut être où l'état de mon Sante ait pu me permettre d'en être auore.

J'aurai demandé à Votre excellente la permission de lui présenter quelque chose sur cet établissement. Les principaux documents avoient rapport à l'économie, mais M<sup>r</sup> le Chiere est tellement animé de l'esprit nécessaire pour l'opérer, qui à cet égard tout ce que j'avais à dire seroit superflu. Je me bornerai donc à quelques observations sur ce qui concerne l'établissement, & les pensionnaires. Je les joins à la fin d'une feuille Particulière.

Je Supplie Votre excellene de Vouloir Bien me faire  
 auusole plust' possible, la reception de ce Compte  
 Et de ses piéces Justificatives? Je ne Suis pas certain  
 D'entra que Je paierai enore à Rome, et si l'on avoit  
 Qudquen elaircissement à demander Je seroïs plus à  
 porté d'y répondre d'une maniere satisfaisante  
 J'avoie bien même que lorsque Je seroïs retourné en  
 France.

Je Suis avec respect,

Monsieur -

Votre très humble et très  
 obéissant serviteur,

Rome le 2 octobre 1807.

Prix

annex Directeur provisoire  
 de l'école française de la ville  
a Rome

Montaigne

J'air reçu vos Ordres relativement à Mr Gaspard Elève compositeur de Musique  
et il a été exécuté. J'aurais cependant été obligé de demander à Votre Excellence  
une explication sur l'absence en argent qui doit être payée au pensionnaire.

Le Traitemens Sénioriaire des élèves est de 1200f. par an, ou 100f. par mois.  
comme cette somme se débite par portion égale  
mensuelle, ainsi qu'il est payé que 75f. le reste de la somme demeure en sa possession  
et compose ainsi des cinq années 1500f. qui sont rendus à l'élève  
Si il a rempli ses obligations imposées par le Règlement : C'est toutefois de  
sa composition pour le Sénior; une statue pour le Sculpteur; et un Poème pour  
l'Antiquité; Les Maitres et les Gravures administratives et l'école  
n'ont aucun droit à faire sur la somme demandée qu'en long terme, alors  
qu'il ne soit que de l'objet de la rémunération qui se fait sur leur traitement  
ainsi que du résultat des services rendus à l'établissement.

Il est donc important pour le directeur de savoir, si dans le cas où il trouverait Mr.  
Gaspard la somme entière de 100f. par mois, lui sera payée ou seulement celle de 75f.  
Cet artiste a sans doute demandé à cette ville, non seulement parce qu'il y a  
une portion de sa famille, mais parce que cette Ville est non Rome, est la mieux où  
l'on peut avec le plus de succès se perfectionner dans la Musique. Il y a  
aussi un peu de pension alimentaire. (Je demande pardon à Votre Excellence)

Si jedemain un avis qui nommait par demande) nécessite le peu de la  
Justice ainsi que de la Bonté de Votre Excellence, de lui accorder la Sénéction  
peu minime dans son intégrité, puisque la cause est sans objet pour les  
Médecins, et que peuvent même elle ne pas en avoir? Il perd <sup>de l'interrogation</sup> ~~un partie de l'~~  
Avantage dans le cas d'opposition pour avoir pris le parti légitim favorable à son  
étude ~~et de faire la cause de l'ordre~~, que cette cause ~~soit étudiée au moins~~  
~~qu'il soit évidemment~~ ayant donc la bonté d'instruire le Directeur <sup>qui doit me remplacer</sup> ~~qui j'attends~~  
~~à vos intentions acte égard.~~ X

J'attends ce succès pour avec une véritable impatience. Je sens que le résultat sera peu favorable à un si long voyage et je l'excuse bien sincèrement; mais aussi, Monseigneur n'a-t-il pas été chargé de cet Interim croire ainsi qu'on m l'apprise que c'était une affaire d'heure mais; voilà le 7<sup>me</sup> qui court et pour être le 8<sup>me</sup>. J'ose peur avoir que mon succès soit arrêté. Et depuis cela aura retardé d'un ou deux retours en France; car la faiblesse de ma santé ne me permet pas de faire succès immédiatement le fonds régional de la France aux Etats-Unis que l'on y nomme au moins; et qui m'affilie pour améliorer que je ne puis espérer.

~~Fig. 1. If it is to be continued, it is to be continued.~~

Gejorne in Montay une S<sup>e</sup>ance d'un Comité de l'Académie  
de Paris, auquel j'apportai une <sup>estimation</sup> de la demande  
de l'Académie de Paris pour l'obtention d'un <sup>équivalent</sup> de la  
récompense de l'Académie de Paris, et que voter l'autorisation de faire la  
récompense à l'Académie de Paris.

Montignac.

J'ai l'honneur d'adresser à votre Excellence le compte de la gestion de M. Suvin depuis les 1<sup>er</sup> Janvier 1806 jusqu'à laquelle fin le dernier compte il a été délivré, jusqu'au jour de son décès. J'aurai été de nouveau produire ce compte plus tard, mais ignorant où l'on trouve tout ce qui concerne cet travail; siay au contraire (secondo quanto) l'ordre que tenu à M. Suvin lorsque partit pour Paris, j'ai en ma possession beaucoup d'écrits à retrouver et à renouveler la matière de ce compte. J'ai expédié la satisfaction, Montignac, déposante avote Excellence, exact et minime de toutes les pièces justificatives. La seconde feuille de ce compte, portant un état de la situation actuelle de l'École des Arts; le nom et le traitement des artistes qui la composent, ainsi qu'il est dans la personnalité domestique attachée à l'établissement. J'y ai jointes un tableau de la rétention due aux pensionnaires avec quelques réflexions qui j'ai cru utiles; et enfin une demande de fonds extraordinaires indispensable, dont je suis sûr votre Excellence de se faire rendre compte le plus promptement possible, le fond actuel étant insuffisant pour cette année. J'insiste bien qu'ayant doublement demandé une pension, et secondement une apllication de traitement retrograde, votre Excellence aura suffisamment de fonds en conséquence. Cependant comme dans votre lettre du 1<sup>er</sup> Mars, au M. l'ambassadeur, vous me parlez, à Montignac, que des fonds mensuels nécessaires, je dois craindre qu'importe aussi importante n'ait été oubliée. Si votre Excellence n'a pas la bonté d'y pourvoir sans délai, je me trouverai dans le plus grand embarras. Monnes grande somme de l'air ou le fournit pour attendre autre chose qu'en l'air; et on n'obtient rien qu'à la gêne à la main; ou ne faire nulle provision, et les sommes dépendent tout à communiquer chaque jour.

Je vous supplie de me pardonnez, Montignac, si dans ce compte je mette sous le yeux de votre Excellence, Scavini. De détails peu fait pourraient être préférés. J'ai Suivi la marche qu'on a été tenir par le compte précédent de M. Suvin, et j'ai jointe une nouvelle pièce pour interpréter lui-même, j'en ai également jointe un autre de caractère exactitude que lui donne l'œuvre justificative résultante de la méthode. L'artiste important de l'étable, Scavini, débûlé abus de l'appartement de l'ordre, cinq ans surveillance infinie, dont on pourroit facilement l'exempter, si comme autrefois il était fait un marché à toute quantité pour les personnes nommées. Ces listes envoieront en justification la sombre; l'œuvre comme la justification devient devenue extrêmement facile dans les bureaux du Ministère.

Vous deux artistes sur lequel je suppose votre Excellence de m'envoyer ses ordres. Le premier concerne la statue. Il est établi pour faire au frais que les pensionnaires ont effectué la dernière année de leur pensionnat, soit pour le tableau, la figure, ou le sujet d'architecture que les règlements exigent. Il s'agit de Scavini si lorsque le Ministre accorde une amie de prolongation, cette rétention doit être payée à l'artiste, ou au taux de 1500 francs, et poster à 1800. C'est avec seul, Montignac, qui a voté la décision de cette question. Elle est élue dans le moment relativement à M. Dupaty, mort de l'Académie à la fin de l'année dernière.

Le Second article concerne l'architecte du Palais. Un M. Subleyras étoit chargé de cette fonction par instruction de M. d'Angiviller confirmé par la commission de la République, lorsque M. Suvin fut arrivé à Rome. Je rejoins ce que votre Excellence lui a écrit qu'il a été nommé détitulaire de faire cet Artiste; sa démission malin ayant permis de le faire nommer, mais on n'a pas vu qu'il eût suffisant, et pour assurer tout détails assez exact, on n'a cité plusieurs Maisons considérables de Rome, à M. le Due de Pisan, le Prince Cettoni, et même S. Alfonso Commissario, Naples. Le cardinal Fesch qui lui ont également voté leur confiance. M. Suvin qui estoit bon, après les avoirs de lui conservé son traitement, pourtant qu'il déplaît à l'artiste amie, celui qui l'emploie n'a aucun. Celanegocier n'est pas régulier en justice, et vous jugerez, sans doute, Montignac, qu'il n'est pas de la dignité de notre souverain d'employer des artistes dans les pays étrangers. Tant le moins donner la rétribution qui leur est due. J'ose donc, d'après

la commission que j'ai pris de cette affaire, j'ay pris Votre excellance à confiance Mr. Ottaviani dans le plaisir d'arbitrage du Palais de France, qu'il exerce depuis plusieurs années, avec autorité de fait (quid'intelligo), en lui accordant l'estimation avérée qui est de Monsieur Sartorius, pour ce qui est de la statue d'Antonius (pour un homme malheureux) et de la tête de César, j'ose supposer que ancora d'accorder une retraite (contrattement) au Mr. Subleyras qui est fils d'un artiste aussi santiomme, mort à Rome où il a donné la tête d'un honnête citoyen. Ce traitement n'agréera pas que à l'État de France, cette faveur qui lui sera faite en considération du mérite de son frère Servi signé le Ministre de notre bonheur, ainsi que de l'humanité du Ministre qui l'aura provoquée.

Mr. Subleyras a été fait comité à Votre Excellance à quelle somme l'obtient la dépense du transport porteur de Rome à Paris, de la statue de l'Immaculée de Mr. Falanga. Je vous ai intérêt une lettre de cet artiste qui présente que vous avez donné des ordres au Sieur, à Monsieur, m'engage à la exécution avec promptitude, d'offrir à joins le projet proposé de l'homme qui doit lui faire cette statue : ce dessin est bien naturel, mais je n'ai commission d'en donner copie à quelqu'un. J'ai l'honneur d'obtenir à Votre excellance que Mr. Milthonne autre santiomme qui a terminé à la même époque une petite statue très agréable, m'engage à proposer, à Monsieur, de lui accorder la même faveur. Je ne puis lui refuser de mettre la priere à votre excellance en partageant cela sous peu pour qu'elle soit favorablement accueillie.

Je suis avec respect.

Rome le 8 avril 1809.

Monsieur

J'entrevois enjointe de communiquer au Mr. Dupaty la lettre de Votre Excellence en date du 30. Mai, où j'ai l'honneur de lui adresser la réponse de ce Statuaire, à laquelle je me réfère pour éviter des répétitions inutiles. Je prends seulement la liberté de vous rappeler, Monsieur, qu'il me semble qu'à la Justice exiguois que l'Artiste fut d'dommages durant que lui a causé son Voyage de Carrare, entouré d'une liaison affectueuse, dans l'unique but d'éviter les retards que l'on croyait avoir inmanquablement éprouvés. Je suppose votre Excellence de vouloir bien aussi accueillir favorablement la demande que fait Mr. Dupaty de renfond arriveré sur cet Objet. Un autre Sénioritaire, Mr. Milhomme, chargé de la Statue du Général fia l'an dernier l'application au long lieu de la moitié du fonds promis pendant l'année 1805 lorsque cette somme fut versée par le fonds l'en étoit <sup>versée au tableau 15000 francs</sup> pour faire la construction de la statue de l'empereur, qui n'a pas été commencée.

(Assurez-moi), il n'a rien à dire, et c'est avec peine que Mr. Corlonie a bien voulu céder une sollicitation et lui avancer deux mille quatre cent livres pour lui aider à payer le bloc de marbre qui venait d'arriver et dont l'expédition ne pouvoit se différer. Cet Artiste livré à l'étude n'a pas pu encore travailler utilement pour eux, et par conséquent il leur est impossible de faire aucune avance.

La quittance du Marchand de Marbre pour le nouveau bloc de Mr. Dupaty est jointe à la lettre.

Permettez Monsieur que je profite de cette occasion pour rappeler à M. le Ministre un souvenir bienfaisant de Votre Excellence. Sa situation est vraiment touchante.

Je suis avec respect

Monsieur de Votre Excellence

Nome le 16 Juin 1807.

Le très honnête et très obligeant Serviteur

1871  
B. B. B. Directeur permanent  
del Colegio de Artes.

3<sup>me</sup> Division.

Bureau  
des Beaux-Arts.  
Réponse à  
lettre d'

Enregistrement  
à l'arrivée, N° 1398, avril,  
au départ, N° 140

Le Ministre répond à sa lettre,  
du 8 avril dernier, et lui fait  
connaître diverses décisions  
relatives à l'école de France.

Paris, le 21 Juillet 1807

## Le Ministre de l'Intérieur,

A Monsieur Laris, Directeur par intérim de  
l'école de France à Rome.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 8 avril  
dernier, 1<sup>o</sup> le Compte des Recettes et Dépenses de l'école de  
France, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1806 jusqu'au 10 Février, époque  
du décès de M. Suweé; 2<sup>o</sup> les pièces justificatives de ce  
Compte; 3<sup>o</sup> un état de la situation de l'école au commencement  
de 1807. Votre lettre contient de plus diverses demandes  
auxquelles je vais répondre.

1<sup>o</sup>. J'ai décidé qu'une prolongation de pension accordée  
à un élève pour qu'il puisse terminer son travail  
d'obligation, ne peut donner lieu à une augmentation  
sur la somme de cinq cent francs qui doit lui être remise  
à la fin de la cinquième année, et qui provient de la  
retenué faite sur son traitement des cinq années précédentes.

2<sup>o</sup>. J'ai nommé M. Ottorani Architecte de l'école de  
France à Rome, avec un traitement annuel de trente  
piastres, qui lui sera payé à compter du premier Janvier  
de cette année.

Le crédit de l'école ne me permet pas d'accorder à  
cet Architecte, ainsi que vous me le proposez, un

Traitemens pour les cinq premières années pendant les quelles il a dirigé les travaux faits à l'Etablissement. D'ailleurs je vous ferai observer que quoique M. Ottorani ait remplacé M<sup>r</sup> Subleyras pendant tout ce temps, il n'étoit point officiellement nommé Architecte de l'Ecole.

3<sup>e</sup>. J'ai décidé que M. Subleyras continueroit à jouir, à titre de retraite, de son Traitemen de Trente piastres par an.

4<sup>e</sup>. D'après vos Observations, je vous autorise, Monsieur, à faire établir des poèles pour l'hydrer dans les ateliers des pensionnaires; mais je vous recommande de mettre dans cette dépense toute l'économie dont elle est susceptible.

Vous m'exposez en outre, que le fonds mensuel de 6000 francs qui est compté chaque mois au Directeur pour les dépenses courantes de l'Ecole est maintenant insuffisant, vu que le nombre des élèves est porté à 115; et vous demandez que je vous accorde quelques fonds pour faire face à tous les frais de l'Etablissement.

La somme portée dans mon Budget pour les dépenses de usage de cette faculté l'Ecole de Rome, pendant cette année, n'est pas assez forte pour il fera bien de l'appuyer qu'il me soit possible d'acquiescer à votre demande; je ne puis relater la date de la que continuer à faire payer au Directeur la somme de six mille francs par mois. Si cependant cette somme étoit trop insuffisante pour les frais journaliers, vous pourriez prendre pour les dépenses indispensables, sur les fonds que vous avez en caisse qui proviennent des retenues opérées sur le traitement des pensionnaires, et qui ne doivent leur être remboursées que la dernière année ~

117

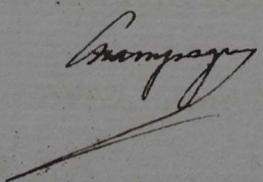
de leur pension. Je pourrois plus tard à ce qui pourroit manquer pour cet Objet.

Des pensionnaires sculpteurs ont demandé que j'autorise le transport par terre, depuis Rome jusqu'à Paris, des Statuet qu'ils ont exécutées pour leur Travail d'obligation.

Je vous préviens que j'ai refusé de consentir à cette demande, attendu que la dépense que ce transport par terre occasionneroit, est trop considérable. L'expédition de ces Objets sera donc faite, par le moyen employé jusqu'à ce jour, lorsque les circonstances le permettront.

M. Lethiere, nommé par Sa Majesté l'Empereur Directeur de l'Ecole de France à Rome, fait les dispositions nécessaires pour se rendre à sa destination. Je vous remercie, Monsieur, de tous les soins que vous voudrez bien donner à l'Ecole, et je vous prie de les lui continuer jusqu'à l'arrivée de M. Lethiere.

J'ai l'honneur de vous saluer,

  
Champy

16<sup>me</sup>



M. de la Pérouse

J. J. C. Cochinelli  
Carry Directeur  
interim de l'école de France  
— à Rome —



Ms. 17 bis

Paris

au Ministre de l'Intérieur le 8 Août 1807.

118

Montigny

Candidat qui étoit dans l'impossibilité d'apprendre la départure de M. Lettier, j'ai renouvelé une lettre de lui qui m'annonçait de retard indépendable l'ayant empêché de dévancer les halles, il est obligé d'attendre que l'aller simple prochainement soit fait. Quoique tout je suffre de retard, je suis fort éloigné de blamer l'appréciation. M. Lettier m'a dit aussi que plusieurs Sénateurs de l'Assemblée l'ayant chargé de l'expédition de quatre Sommes, il croit que son retard n'est pas dû à l'embarras, mais à l'opposition de deux hommes, si mal étoit recevable, quelques comptes sur son traitement courraient... cette demande me jette dans un grand embarras parce qu'il m'est impossible d'y faire face.

Je supplie votre Excellence de me rappeler que dans la première lettre qui j'eus avec l'homme délinquante je disois, à Montigny, que je ne voulais aucun traitement, que dans celle qui accompagnoit l'envoi du compte d'août 1806, j'annonçais que le nombre des Sénationnaires devait être double cette année, cela exigeoit une augmentation de fonds. La réponse de V. Ex. qui n'est pas venue que trois mois après, m'instruisoit de l'impossibilité d'augmenter les fonds, et me permettait seulement pour des dépenses extraordinaires et indépendables, de prendre dans la faîse de la ration. Cinq mois s'étoient déjà écoulés alors depuis l'commencement de ma gestion. Jusqu'à ce que j'avois employé la totalité des fonds mentionnés pour soutenir le traitement du directeur, aux besoins de l'établissement, avec quelque tems que n'eût aucun connexion, puisque néanmoins n'avois pas accès à l'académie, je n'avois causé aucune sorte de dépense. Comme votre lettre, Montigny, n'avoit que celle de M. Lettier ne pouvoit appuyer que son <sup>appointment</sup> courut du moment de sa nomination, j'en ai par conséquent perdu, et j'ai continué à employer l'attribution mensuelle toute entière dans la dépense générale, ma seule ambition étant de remettre intact au monsieur successeur la masse des Rentes, et de ne lui laisser aucun dette à payer. J'en empresse de vous tenir au fait de l'état des choses actuellement, et je la supplie d'y pouvoir voir en autorisant M. Lettier à prendre ce qu'il réclame sur les Rentes, soit par tout autre moyen que votre Sage, Montigny, jugera convenable. J'attends avec impatience la somme accumulée de son traitement mensuel, il se trouveroit très embarrassé dans un trouper de paralysie, et je l'en instruirai le même jour pourriez.

Voulez-vous, Montigny, que le compte qui j'aurai l'honneur de vous rendre de ma gestion, que j'ai en beaucoup de dépense forcier. M. Costerio me fait voir une lettre de M. Perregaux qui lui prétend d'avoit déboursé le fonds mentionné au M. Paris que l'affin de non au commencement de chaque mois. J'ignore son motif. Si c'est par défiance, l'opinion de M. Bangour qui ne me connaît pas n'peut m'offrir. Comment les Sénationnaires avoient ils voté Si cet ordre avoit été suivi?

J'avois déjà prié M. Lettier qui je devois partir pour Naples vers le 1<sup>er</sup> d'Octobre. comme c'est pour y prendre du Bain de l'opéra <sup>naturelle</sup> aux Etats de Trôlé, j'en pris différance d'avantage. J'avois Montigny que V. Ex. voudrait m'excuse de considérer que l'intérêt dont je me suis chargé ne devait durer que trois mois, et qu'il aura été de huit mois cette Epoque.

Permettez-moi, à Montigny, que je rappelle la situation des M. Savoie au service de V. Ex. elle est d'autant plus impérieuse que l'opéra n'est pas d'être instruite de son sort. Le succès triomphant de l'empereur dans les îles apporte qu'il n'est temps par trop tôt dans la juste attente.

Final Des Deposed your Son 1417

Paris, le 2 Septembre au 1807.

Musée  
Napoléon.

Direction.



Vivant-Denon, Membre de l'Institut  
National, de la Légion d'Honneur; Directeur Général  
du Musée Napoléon, de la Monnaie des Médailles &c.

A Monsieur Paris Directeur par Interim  
de l'Ecole de France à Rome.

Monsieur

J'ai reçu plusieurs lettres de vous et de M<sup>r</sup>. Mill somme relative à la  
statue dont je lui ai confié l'exécution et au marbre qu'il a acquis. M<sup>r</sup>  
Lavallée Secrétaire du Musée a eu pendant mon absence l'avantage de  
vous prêter quelques traits d'acquisition. Le marbre ne pourroit être  
soldé qu'en l'an 1808 mais il a fait toucher à M<sup>r</sup> Mill somme par

la maison Caccia et Blomart une Somme de 7500 francs.

Dans ce tems M<sup>r</sup>. Son épouse qui lui avoit demandé des secours, représenta à M<sup>r</sup> Latalée munie d'une lettre de son mari par laquelle il l'invitait à lui avancer une somme de 1200 francs sur le prix du marbre, ne pouvant remplir les intentions de M<sup>r</sup> Milhomme il prit tout cette somme et l'envoya de fonds qu'il venoit de faire à son épouse & l'engagea à profiter de l'occasion pour lui faire une nouvelle demande de secours. Il est probable, Monsieur, que M<sup>r</sup> Milhomme lui a répondu négativement, et l'état de detresse où elle se trouve l'a forcée de recourir à moi pour m'engager à vous prier de lui faire les représentations qu'exige un pareil abandon. M<sup>r</sup> Milhomme nourri à la pensée doit avoir la possibilité de subvenir aux besoins pressants de son épouse, et eût-il payé des comptes sur le prix de son marbre il n'est guères présumable que les deux paiements qui lui ont été faits sur sa statuaire n'eussent pas permis de se résigner les moyens de satisfaire à cette impérieuse obligation.

Veuillez je vous prie, Monsieur, employer auprès de lui toutes les déhortations qui vous sont familières pour lui rappeler ce qu'il doit à une épouse que son éloignement l'ira au plus hautement.

Recevez Monsieur l'assurance de mon estime particulière & de ma haute considération.

Zuron

120

you fait rapport à mon Gouverneur des  
Sommes que j'ai reçu 900 francs de l'ouvrage pour  
l'application du prix du marche <sup>les</sup> 2803 £ 68 deain

La location d'un grand atelier ou d'un établissement  
tous les frais de cette première version à moduler  
et la fixation au murber le tout les choses  
en place dans un parallèle travail

120bis

A. Woudau  
Paris Directeur par Interim  
de l'Ecole de France,  
1783 A Rome

M. H.

à M. Denon le 29 Mars 1807.

124

M. Dupaty Sculpteur sorti récemment de la Scuola e promu en condition extrêmement  
fâcheuse dont je suis obligé de vous instruire. Vous vous rappellerez sans doute, à M. l'appréteur  
qui chargea de faire la statue du General Kellermann, son modèle fut fait au monte d'Or  
attendue avec une extrême impatience le Bloc de marbre qu'on lui avait expédié de  
Carreaux. Il avait pris toutes les précautions pour que ce Marbre fût bien conditionné  
car il n'en avait non seulement envoyé la dimension exacte, mais il y avait joint un  
modèle du bloc tel qu'il le voulait, et en conséquence du marché (jusqu'à commercialisé  
acte typale) ce marbre fut payé d'avance 250 Piastres. Enfin M. il est arrivé  
et nonobstant il se trouva de tout point cassé mais il y a un fil qui l'a traversé  
dans toute sa hauteur et qui en rend l'usage impossible pour l'objection  
d'assassinie. La douleur de ce jeune artiste étoit au comble et c'est avec beaucoup de  
raison. Il s'est déterminé sur le champ qu'après le plus expéditif ~~c'est à dire~~ de faire  
plus sur, c'est d'aller lui-même à Carreaux, ne pouvant apprendre qui lui est arrivé de faire  
au Marchand, ni à l'agent français qui était chargé de la sorte de commission  
et qui au moins par ma négligence impardonnable causa tout son embarras. M.  
Dupaty est donc parti vers le fourrier dans matin et comme il n'était pas au fond je  
lui ai avancé 600 francs. J'espere, M. Martin, que d'après ce rapport fidèle  
vous ne lui imputerez aucune faute si cela ratera l'exécution de la statue. Je l'annoncerai  
de vous observer encore quel l'artiste étant étranger aux coutumes de ce continent, il sera  
nécessaire de procurer à la somme convenable pour acquérir un autre bloc. J'aurais voulu  
pouvoir vous la faire constater mais cela dépend de circonstances quel l'artiste au  
moi ne pouvoit préciser.

Villa Medecis, le 19 Juin 1807.

122

Monsieur le Marquis

Monsieur l'Ambeadur de France m'ayant envoyé une lettre de M<sup>r</sup>. Milhomme Statuaire Pensionnaire de cette Académie, qui lui demandoit une autorisation pour obtenir de vous une somme qui lui étoit nécessaire pour continuer la Statue du général Koch, afin d'avoir mon avis sur cette demande, j'ai répondu à Son Excellence 1<sup>o</sup> que le prix fixé pour cette Statue par le Gouvernement est de 15000 francs. 2<sup>o</sup> que la moitié de cette somme devoit être fournie aux Artistes dans le courant de 1806. et le reste pendant la présente année 1787. 3<sup>o</sup> que M<sup>r</sup>. Milhomme n'avoit encore reçu que le premier quart c'est à dire = 3750 francs lorsque à ma sollicitation vous avez bien voulu lui avancer 2400 francs. 4<sup>o</sup> que considérant la clause continue dans la lettre de M<sup>r</sup>. Denon Directeur général des Musées, chargé des ordres de l'Empereur, où il est dit que ces Statues devront être terminées de manière à pouvoir être exposées au Salon de 1808 sous peine contre les artistes de retard d'être déclarés incapables d'être à l'avenir employés aux travaux du Gouvernement : qui de plus étant notable que ces Artistes sont dépourvus des facultés pecuniaires indispensables pour faire les frais de ce travail si le gouvernement n'est point exacte à remplir ses engagements avec eux : Je pensois que non seulement Son Excellence Monsieur l'Ambeadur pouroit vous autoriser à avancer à l'Artiste la somme de cent Piastres qu'il demandoit mais que je croyois nécessaire de porter cette Autorisation jusqu'au complément du second quart de la somme qui d'après mon calcul ajoutoit 800 francs ou environ, à la demande de M<sup>r</sup>. Milhomme M<sup>r</sup>. l'Ambeadur me dit dans sa réponse que  
Je vous ai laissé copie, Monsieur le Marquis, qu'il est parfaitement de mon avis et qu'en conséquence il m'autorise à vous demander les 800 francs que je lui propose de faire remettre à M<sup>r</sup>. Milhomme vous pourrez voir vous même Monsieur que cette somme ne fait (avec les 100 francs que vous avez déjà avancé) le complément de celle de 3750 francs composée le second quart qu'en ajoutant les 100 Piastres ou environ, que demandoit M<sup>r</sup>. Milhomme somme insuffisante qui est déjà employée par le fait. Je vous prie donc Monsieur le Marquis de vouloir bien remettre à M<sup>r</sup>. Milhomme la somme totale de ce complément qui doit se monter à 1350 francs ou environ. La clause de l'Especie de contrat du Gouvernement avec l'Artiste est si rigoureuse qu'il paroit avoir de forte raison pour exiger que ces Statues soient terminées pour l'époque fixée et cela ne peut être si à son défaut quelqu'un se mette au Secours des Artistes chargés de ces ouvrages.

Jai l'honneur d'être

Signdé Paris Directeur par intérim  
de l'Ecole Imp<sup>e</sup> de Franc<sup>e</sup> des Beaux-Arts à Rome

23.

nom des élèves qui ont remporté le grand prix  
depuis l'an 5 —

an 5. S. Bonillon Pierre de Thiviers, de la Dordogne, élève de Montignac.

S. Guérin Pierre Narcisse de Paris, élève de Regnault.

S. Bonche Louis, André, Gabriel de Paris, élève de David.

S. Callamard Charles Antoine de Paris élève du C. Bayou.

ar. Du Bost — rue charlot au Marais, 12<sup>e</sup> 10

ar. Cornu — rue des Boucheries fl. 11226

an 6. S. Harriette Fulcan, Jean de Paris, él. de David.

S. De la Ville Louis de Boischeux près Gisors, él. de Bouzet.

ar. Clemence Joseph de Paris élève de Perierchon.

an 7. P. Gaillard Augustin Alphonse de Bourges, élève de Nucet.

P. Hannet Alexandre Romain, él. de Regnault.

S. Dugatry Louis Marie Charles Henry, él. de Lenoir.

S. Montlouis Antoine de Lyon él. de Talien.

ar. Galle Louis, élève du C. Labbassie

ar. Grandjean Augustin Victor de Paris élève de Perier.

Jeudi 29 juillet 1805 à Paris  
Le nom de l'heureux vainqueur de l'école de Paris  
est nom de baptême, avec nom de famille ci-dessous  
c'est que l'age de chacun il est impossible

Tant bien amical.

123bis

Landon

Normand

Tournay -

Calligard

Somerton

Querrie

Conflans -

Bouchi'

Dubut

clementee

126

Filippo Ferrai Romano Marchese Crescentino Bar-  
raccomandato da Mon. uiera raccomandato  
sù Chavon. dal Sif. Col. Lamorini  
Gioff. Siliuani Romano Marchese Giuf. Bauiera  
raccomandato dal Sif. Luigi Pardini raccoman-  
dante Colignoli Pittore dato dal Cate. Landi  
Giuf. Coccia raccomandata Domenico Salandri di  
to dal fa. Monse. sue Faenza raccomanda-  
Gaetano Ghergen Romano to dal Cate. Arbelli  
raccomandato dal Sif. Filippo Bandini di Faenza  
Camillo Facetti Pittore raccomandato dal  
tore della Accademia di Sif. Cate. Arbelli  
Milano  
Cesere Seripia raccoman-  
dato dal Sif. Cate. Canova  
Vincenzo Salandri Romano Tragliano Giovannini racom-  
raccomandato dal Sif. mandato da Monse. sif.  
Pietro Bettellini Gesualdo  
Franco della Verga Roma Gaspero Roversi Romano ra-  
no raccomandato dal comandato dal fa. Mon-  
fa. Monse. sue sa. sue  
Luigi Pies raccomanda mando dal Sif. Direttore  
to da Monse. Peca Gios. Palombo Bresciano man-  
Sebastiano Norace genovese Giacomo Boccidoni Nego-  
ce. raccomandato dal nere mandato dal Sif.  
fa. Monse. sue Direttore

Alessandro Sciarossa Romano mandato dal Sif. Direttore

Antonio Aernia Romano mandato dal Sif. Direttore

Giul. Moschino Maltese mandato dal Sif. Direttore

Graf. Carboni Romanorum dato dal Sif. Direttore

Faustino Meucci Romano mandato dal Sif. Direttore

Nicola Costacoli Vignoli del Regno Italico mandato dal Sif. Direttore

Graf. del Nero di Carrara mandato dal Sif. Direttore.

Copia da Diletto du Chez Lamette

Si compiacerà il Sig<sup>r</sup> Mar<sup>o</sup> Tortomia di pagare nelle  
mani di M<sup>r</sup> Invei Direttore dell'academia di Francia  
in Roma le mille piastre che tiene a mia disposizione  
e rimetto gli<sup>i</sup> dal Sig<sup>r</sup> D<sup>r</sup> Giuseppe Turlo Direttore della  
real Segretaria d<sup>r</sup> Stato e Finanze di Napoli: quanto di

30 Marzo 1802

Dico piastre 1000 =

era pagato

Carlo Lamette

126

H. S. Carl Ambroggio Paggi)

Contra

Roma

Francesco J.

6 Dicembre 1848  
di Francesco J. Paggi con il quale si è emesso questo

per la città di Roma  
o mille lire per la somma di mille lire  
debito di cui si è emesso questo  
verso il 1848 con la scadenza al 1850  
e così da quando



AIAKAN SUEA

600 lire 1848

fair George

Centr 12

Divers. Suvi?

## JESUS MARIA.



A di 12 Novembre 1804 In Bologna.

Per Condotta D'Antonino Leonardi Soggetti Sagentino  
vi spedisco le sottonotate Merci, quali procurerete in tempo  
debito, ed in tutta buona condizione, ed in caso di ritardo,  
o mancanza fatelo stare a dovere, e così seguendo li pagarete  
per suo Porto ~~Pesi Frantolto in tutto sottratti~~ ~~Dio~~ ~~Li 38~~

Disponendone come vi avviso, con dirne la Ricevuta,  
e Dio vi guardi.

EV 10 Baulle Arnesi, Annagl.

No 14 1918 Milano

No 127 d Bologna

Io sotto trova segnato ho ricevuto dall'ag<sup>r</sup> Castamb.  
Diggi scudi tre, e Bai. 80. Moneta di porto di suo  
Baulle in tutto come sopra. In fedel S. Roma 16. Gen. 1805  
Croce di Antonio Leonardi Vetturato che confessò avere  
ricevuto per il suo Vetturale Vincenzo Gattia

Francisco Sarmiento, di commissione, ed affermo di  
aver veduto fare il suo S. Segno di Croce

E Pedal Benassi

payd a M. Colombo Diggi 1804 anno J.

- 128
- \* Leone Platonicus testa di faccia con tutto il busto  
con l'iscrizione Greca esattamente copiata  
nunquam Capitolinius Bottari tomus 1 Tavola 29
- + Alcibiades Vi faccia con l'iscrizione ed il profilo senza  
\* Busto Tomus 1 Tavola 3
- Uffizjone Africano l'iscrizione esatta abbaso del busto ed  
un contorno dalla parte ove si vede la ferita
- + M. Aurelio Giovine senza barba la testa sola di faccia  
x e di profilo Tommo secondo Tavola 40.
- Giulio Cesare nel Balago de Conservatori sotto il  
portico
- + Mitridate che sta nelli appartamenti  
M. Aurelio a Cavallo la testa di faccia, e di profilo
- Constantino il Giovine due statue sopra la Balaustra  
uno scizzo, o contorno della qui conservata, e la  
descrizione delle due statue non esattissime  
e la testa di faccia, e di Profilo
- + C. Pollio Fianco incisa nel marmo Capitolinius I. 1. T. 52.
- x Busto inteso i faccia la testa sola e i profili.

128 bis

Office of War  
Milan

Agofino Comerio Milanese

129

gesousigne Moij Mettre dottelle de  
Leu bataille de France de Clara  
que Le st. antoine Evangeliste  
Metre Meuzion de la Cadetij de  
France a Ferry Leubosadew Segalite  
de Meuzion

ja vire tue Le Francais avoulois biest  
Le protege dans tue le besoin  
Necessaire

26 Mars 1793

tome L' 22 Nivose Anno 8



129 bis

Antonio Evangelisti  
Falegname dell' Accademia di  
Francia